

## COMMUNIQUE DE "L'APPEL DES 52"

Au cours de l'été, des changements positifs ont eu lieu au Maroc dans le domaine des droits de l'homme : libération effective de 424 détenus politiques, par une "grâce amnistiante" valable également pour les exilés, qu'ils soient condamnés par contumace ou qu'ils aient quitté le pays par crainte de poursuites, et promesse faite par le Ministre des droits de l'homme, devant le parlement et devant la presse, d'en finir avec le dossier des disparus.

Les organisations de l'Appel ne peuvent que s'en réjouir et prendre en compte l'étape importante qui a été franchie, en félicitant tous les militants des droits de l'Homme au Maroc.

Mais les organisations de l'Appel constatent les faits suivants :

- D'après les listes établies par les organisations de droits de l'Homme au Maroc, un certain nombre de prisonniers politiques n'ont pas bénéficié des mesures de grâce et sont toujours détenus. Il faut les libérer.

- Alors que quelques exilés politiques, sont rentrés sans difficulté au Maroc, nombre d'autres n'ont pas encore obtenus leurs passeports.

Les organisations de l'Appel veilleront à ce que tous sans exception puissent obtenir leur droit au retour, et aussi à ce que ceux qui depuis tant d'années avaient été contraints de faire leurs vies à l'étranger puissent continuer, s'ils le souhaitent, à bénéficier des mêmes conditions de séjour dans leur pays d'accueil, la France.

- Enfin, nous devons suivre attentivement le dossier "disparu", qui est sans aucun doute le plus grave. A ce jour, aucune nouvelle n'a été donnée sur aucun d'entre eux, hormis ceux réapparus en 1991 (survivants de Tazmamart et de Kalaa M'Gouna, famille Oufkir), et ce contrairement aux promesses officielles.

Les organisations de l'Appel doivent donc rester très attentives d'abord à ce que toute personne victime de "disparition forcée" soit rendue à la liberté, ou que la vérité sur son sort soit rendue publique. Ensuite, que de justes indemnités soient versées aux victimes ainsi reconnues comme telles, et que d'autre part les coupables soient traduits en justice.

Il faudra plus généralement mettre fin à la situation d'impunité, qui, lorsqu'elle perdure, empêche la mise en place de l'Etat de droit.

Les lenteurs actuelles mettent en cause la volonté politique des autorités marocaines, et avec elle, la crédibilité de la "grâce amnistiante" annoncée au mois de juillet.

Les organisations signataires restent mobilisées, et demeurent solidaires du mouvement des Droits de l'Homme au Maroc pour obtenir une amnistie générale effective.

Paris le 6 octobre 1994.

(Signataires de l'Appel au verso)

## ORGANISATIONS SIGNATAIRES DE L'APPEL POUR LES DROITS DE L'HOMME AU MAROC

Association des Droits de l'Homme au Maroc	Syndicat National des Enseignants et Artistes
Association des Travailleurs Marocains en France	Syndicat National des Inspecteurs de l'Information et de l'Orientation
Association des Parents et Amis de Disparus au Maroc	Syndicat National des Maîtres Spécialisés pour l'Enseignement du Dessin, de l'Education Physique et de la Musique
Association Française d'Amitié et de Solidarité avec les Peuples d'Afrique	Syndicat National des Personnels de la Fondation Nationale des Sciences Politiques
Association des Marocains en France	Syndicat National de l'Enseignement de la Conduite et de l'Education Routière
Cedetim	Syndicat National des Affaires culturelles
Sos-Racisme	Syndicat National du Personnel d'Education et de Probation de l'Administration Pénitentiaire
Aide aux Victimes de la Répression en Exil	Syndicat National des Professeurs d'Ecole Normale
Union Nationale des Etudiants du Maroc	Syndicat National du Personnel technique de l'Enseignement Supérieur
Fédération des Exilés en Europe	Syndicat National des Manufactures Nationales d'Art
Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples	Syndicat National des Adjointes de Santé Scolaire de l'Education Nationale
Ligue des Droits de l'Homme	Syndicat Général de l'Education Nationale-CFDT Sud Ptt
Association Française des Juristes Démocrates	Confédération Générale du Travail
Cimade	Fédération Nationale des Travailleurs du Sous Sol Cgt
Comité de Défense des Libertés	Parti Communiste Français
Comité de Lutte contre la Répression au Maroc	Parti Socialiste
Comité Marocain pour la Coopération et les Droits de l'Homme.	Parti de l'Avant Garde Démocratique Socialiste
Fédération Syndicale Unitaire	Ligue Communiste Révolutionnaire
Fédération de l'Education Nationale	Lutte ouvrière
Syndicat National des Enseignements du Second Degré	Mouvement de la Jeunesse Communiste de France
Syndicat National de l'Enseignement Supérieur	Union des Travailleurs Communistes Libertaires
Syndicat National de l'Education Physique	Alternative Rouge et verte
Syndicat National de l'Enseignement Technique	Alternative Libertaire
Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole	Les Verts
Public	Jeune Gauche
Syndicat des Avocats de France	
Syndicat de la Magistrature	
Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs et Professeurs d'Enseignement Général des Collèges.	
Syndicat National des Agents de l'Education Nationale	